



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU CALVADOS

Direction départementale des
territoires et de la mer
du Calvados
Service eau et biodiversité

NOTE DE PRESENTATION

--

CONSULTATION DU PUBLIC

DU LUNDI 26 FEVRIER 2018 AU LUNDI 19 MARS 2018 INCLUS

SUR LE PROJET D'ARRETE PREFECTORAL PERMANENT D'ENTRETIEN REGULIER DES COURS D'EAU

--

L'entretien des cours d'eau non domaniaux est régi par le code de l'environnement et est encadré sur le département par un arrêté préfectoral en date du 28 juin 2013 qui prescrit notamment la période d'entretien et les modalités d'intervention en milieu aquatique.

Dans la continuité des travaux liés à la cartographie des cours d'eau menés en 2016 et à la diffusion de la plaquette sur l'entretien des cours d'eau et des fossés, il a été décidé d'engager une révision de cet arrêté afin d'intégrer de nouvelles dispositions.

Ce travail de réflexion, mené par la DDTM avec ses différents partenaires (AFB, DREAL, Fédération de Pêche du Calvados, CATER) est désormais abouti et il convient de mettre à disposition du public, en application de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, ce nouveau projet d'arrêté préfectoral d'entretien des cours d'eau par voie électronique afin de recueillir d'éventuelles observations.

Celui-ci intègre désormais :

- une période d'entretien plus longue de 7 mois, qui tient compte des différents types d'entretien (embâcle, entretien des berges,...) ;
- la prise en compte de travaux d'urgence ;
- la gestion des espèces exotiques envahissantes ;
- un modèle d'arrêté municipal d'entretien des cours d'eau

La période de participation du public retenue s'étend :

DU LUNDI 26 FEVRIER 2018 (9h) AU LUNDI 19 MARS 2018 (18h) INCLUS

Vos éventuelles observations sur ce projet d'arrêté (Projet_AP_entretienCE_2018.pdf) peuvent être :

1)- formulées en ligne jusqu'au lundi 19 mars 2018 inclus à l'aide du formulaire prévu à cet effet à l'adresse électronique suivante: <http://www.calvados.gouv.fr/les-consultations-en-cours-r1357.html>

2)- ou envoyées par voie postale par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse ci-dessous où elles doivent parvenir avant le 19 mars 2018 :

DDTM du Calvados

Service eau et biodiversité
10 boulevard du général Vanier
CS 75224
14052 Caen cedex 4